

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Feyzin

— version provisoire du 30/01/2020 à 08:38 —

Introduction

Feyzin est une ville principalement résidentielle située en petite couronne de Lyon-centre. Sa distance au centre de 12 km la rend idéalement accessible, particulièrement adaptée au vélo à assistance électrique pour tous les âges, et au vélo classique pour les plus sportifs. Sa gare reliée directement à la halte Jean-Macé et donne l'accès au TER pour rejoindre des villes de la vallée du Rhône vers le sud, et autour de la vallée en chargeant le vélo dans le TER.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Affecter 30000 euros, à mettre en œuvre au travers des bureaux de quartier, du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo - Etre moteur au niveau de la Métropole et du Sytral, pour la possibilité d'utiliser les vélos dans les TER pour accéder à Lyon
- Créer un accès vélo au quai Ouest de la gare, et mettre en place la signalétique pour l'indiquer.

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Etre acteur auprès de la métropole pour poursuivre l'action entreprise sur la commune pour le développement de pistes vélos séparées, à l'occasion du réaménagement des voies.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Poursuivre l'action déjà entreprise

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Travailler à la continuité des pistes entre Feyzin et Lyon centre, et notamment :
- à travers Saint-Fons et la vallée de la chimie.
- Les 2 rond-points sur la D307 à la traversée du BUS (D301)
- La gestion du point noir vers le Nord au niveau de l'échangeur périphérique - A7, vers Gerland
- le lien avec la rive droite du Rhône, à l'occasion des travaux du Pont de Vernaison.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Gare de Feyzin - Augmentation du nombre de Vélobox, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. - Sur la place à l'Ouest du Super U de la Bégude

- Sur la place Claudius Bery aux Razes

- Autour de la mairie

- A proximité des équipements publics

Mettre en place des panneaux fléchant les parking vélos.

Action n°10 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. - Nombre de vélobox à proximité de la gare (à l'image parking voiture, de part et d'autres de la gare)

Action n°11 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°12 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°13 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°14 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°15 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°16 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°17 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°18 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo**Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires,

en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°20 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°21 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Reconfigurer l'espace "sécurité routière" vers le parc des 3 cerisiers pour permettre l'éducation des élèves de primaires par une approche ludique.

Action n°22 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°29 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Formations : Bénéfice temps de trajet - Accès restauration à midi - Exercice physique - Absentéisme - Exemplarité